

BVGer D-2444/2025 vom 30. Mai 2025

Bundesverwaltungsgericht, 2025-05-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-2444_2025

FR: TAF D-2444/2025 du 30 mai 2025

IT: TAF D-2444/2025 del 30 maggio 2025

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire totale est admise.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Philippe Stern est désigné mandataire d'office du recourant dans la présente procédure.

E. 5

Une indemnité de 500 francs est allouée à Philippe Stern au titre de sa représentation d'office, à la charge du Tribunal.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. La présidente du collège : Le greffier : Chrystel Tornare Villanueva Michel Jaccottet Expédition

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.